

**Bureau du 20 avril 2017**

Membres en exercice : 17  
Membres présents ou suppléés : 13  
Membre ayant donné mandat : 1  
Nombre de voix : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20170118**  
**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AGRANDISSEMENT DE LA**  
**BOUTIQUE DE LA SERREYREDE**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le jeudi 20 avril 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Etaient présents parmi les membres à voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Roland CANAYER, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri COUDERC, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, M. Georges ZINNSTAG.

Avait donné mandat :

M. Denis BOUAD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20150561 du 26 novembre 2015 par laquelle le bureau de l'EP PNC approuvait le plan de financement du projet d'agrandissement de la boutique paysanne de la Serreyrède,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Considérant que la part des financeurs, notamment du GAL Cévennes, a été modifiée et se porte ainsi à hauteur de 59% du montant total des travaux,

**Coût de l'opération « agrandissement de la boutique paysanne » :**

Lots	Coût HT	Coût TTC
Travaux	101 396 €	121 675 €
Maîtrise d'œuvre (études, suivi chantier)	11 610 €	13 932 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 006 €</b>	<b>135 607 €</b>

**Plan de financement :**

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant TTC</b>
CD30	16%	21 697 €
GAL Cévennes	59%	80 000 €
EP PNC	25%	33 910 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>135 607 €</b>

La part d'autofinancement consacrée par l'établissement à ces travaux sera répercutée sur la redevance annuelle afin d'amortir cette dépense sur 10 ans, soit un surcoût de loyer de 2 500 €/an.

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP Parc national des Cévennes :

- approuve le nouveau plan de financement de l'opération,
- autorise la directrice à solliciter les subventions identifiées au plan de financement ci-dessus aux taux et montants indiqués auprès du Conseil départemental du Gard (CD30) et du GAL Cévennes (crédits LEADER 2014-2020), à procéder aux démarches nécessaires et signer les conventions qui seront liées.

La secrétaire de séance,  
  
Anne LEGIÈRE

Le président du bureau,

  
Henri COUDERC